

Ma maison a moins de cinq ans suite a la revente pousée par le di

Par popo44, le 08/01/2010 à 14:45

Bonjour,

ma maison a moins de cinq ans ,suite a la revente poussée par la demande en divorce de ma femme dois je payé une plus value? (montant de la maison 151000euro)si oui quelle en sera le montant?puis je exgigé cette somme a ma femme?